

Procès-verbal du Conseil Communautaire Jeudi 6 mars 2025 à 19H00

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi 6 mars à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Quatre Vallées dûment convoqué, s'est réuni en présentiel, à la salle du Conseil à Ferrières-en-Gâtinais, sous la présidence de Monsieur Gérard LARCHERON, Président.

Date de convocation au Conseil de Communauté : 28/02/2025

M. LARCHERON remercie les membres présents et procède à l'appel des délégués communautaires.
Le quorum est atteint.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

Présents : M. Jean-Luc D'HAEGER, M. DUGUE André (suppléant de M. BOUGREAU), M. Jean-Claude DELLION, M. Jean-Louis VERCROYSEN, Mme Françoise BERNARD, M. Daniel CONSTANT, Mme Isabelle MARTIN, M. Joël LELIEVRE, Mme Malika GUILLIN-VOLLETTE, M. Jean BERTHAUD, M. Guy DUSOULIER, M. Daniel FRISCH, Mme Sylvie DE KILKHEN, M. Gérard LARCHERON, Mme Sylvie COSTA, M. Frédéric NERAUD, Mme Muriel CHAUVOT, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Florence BAILLOUX, M. Alain BEAUNIER, Mme Nathalie ROUX, Mme Evelyne LEFEUVRE, M. Philippe FOURCAULT, Mme Martine RICHARD, M. Eric CAILLARD, Mme Marie-José THOMAS, M. Pascal DROUIN, M. Philippe HALOT, M. Daniel MARIA, Mme Brigitte CAILLER, M. Joël FACY, M. Pascal DE TEMMERMAN, Mme Hélène DHAMS, M. Sébastien DEQUATRE, M. Michel HARANG, M. Jacques HUC, Mme Céline GADOIS, M. Claude LELIEVRE, Mme Françoise WOHRLE, Mme Chantal LAMIGE-ROCHE.

Absents excusés : M. Jean-François ACERRA, Mme Delphine PELLET.

Absents excusés et représentés : Mme Sophie VRAI a donné pouvoir à M. Guy DUSOULIER, Mme Christine CREUZET a donné pouvoir à M. Pascal DROUIN, M. Claude MADEC-CLEÏ a donné pouvoir à M. Daniel MARIA, Mme Bernadette PERON a donné pouvoir à M. Pascal DE TEMMERMAN.

Mme Muriel CHAUVOT est élue secrétaire de séance.

En exercice : **46**

Présents : **40**

Absents : **2**

Pouvoirs : **4**

Votants : **44**

Assistaient à la réunion :

Pour le personnel de la CC4V, Mme Karine BOUQUET, DGS, Mme Aurélie GOUSSET, secrétariat et Mme Aude BRUZI, urbanisme.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 19 décembre 2024 a été approuvé à l'unanimité par les élus présents lors de ce Conseil.

M. Larcheron demande une minute de silence à la mémoire de M. Jean-Jacques Malet.

I. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1. FINANCES

A. RAPPORT SUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 (ROB) (CC/2025/03/01)

VU la Loi NOTRe du 7 août 2015,

VU le CGCT et notamment son article L.2312-1, qui prévoit que dans les établissements publics de communes de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil de Communauté, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil de Communauté. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

VU l'avis de la commission des finances du 6 février 2025,

VU l'avis du bureau du 10 février 2025,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **PROCEDE** au débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025, tel que présenté en annexe, qui met en évidence les axes de la politique intercommunale.

Remarques :

M. Berthaud explique que ce mandat se terminera avec beaucoup d'investissements et que le futur mandat débutera avec des difficultés financières.

M. Larcheron indique que s'il y a besoin de trésorerie, la CC4V pourra emprunter à hauteur des loyers à venir (afin de maintenir son niveau de trésorerie).

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **44**

Contre : **0**

Abstention : **0**

B. NOTIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2025 (CC/2025/03/02)

VU le décret 97-175 du 20 février 1997,

VU l'article L2311-3 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction M57,

VU les statuts de la CC4V et notamment ses compétences en Enfance-Jeunesse, en Culture (Maison des Métiers d'Art et Musée du Verre), en Urbanisme, en Economie et la GEMAPI, Voirie, et la modification statutaire en cours relative au contingent du SDIS,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Finances du 6 février 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau du 10 février 2025,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants annualisés des attributions de compensation prévisionnelles ci-dessous au titre de l'année 2025,

TABLEAU RECAPITULATIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2025		
Attributions de compensation à <u>reverser</u> aux communes	Attributions de compensation définitives sur 2024	Attributions de compensation prévisionnelles sur 2025
Bignon Mirabeau	136,56	136,56
Corbeilles en Gâtinais	389 298,81	389 298,81
Dordives	8 288,00	8 288,00
Ferrières en Gâtinais	408 427,00	408 427,00
Fontenay sur Loing	592 741,00	592 741,00
Gondreville la Franche	50 439,00	50 439,00
Griselles	1 555,00	1 555,00
Rozoy le Vieil	38 071,99	38 071,99
Total à reverser	1 488 957,36	1 488 957,36
Attributions de compensation à <u>percevoir</u> des communes	Attributions de compensation définitives sur 2024	Attributions de compensation prévisionnelles sur 2025
Chevannes	30 508,00	30 508,00
Chevy sous le Bignon	12 989,56	12 989,56
Girolles	27 570,00	27 570,00
Mignères	23 668,17	23 668,17
Mignerette	26 429,70	26 429,70
Nargis	80 587,00	80 587,00
Sceaux du Gâtinais	45 296,00	45 296,00
Villevoques	11 037,00	11 037,00
Courtempierre	1 712,97	1 712,97
Préfontaines	10 271,00	10 271,00
Treilles en Gâtinais	9 719,00	9 719,00
Total à percevoir	279 788,40	279 788,40

- **PRECISE** que les Communes membres recevront une notification prévisionnelle pour les versements correspondants.

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-président en charge des finances à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**
Pour : **44**
Contre : **0**
Abstention : **0**

2. CULTURE – PATRIMOINE - TOURISME

A. OFFICE DE TOURISME DE FERRIÈRES ET DES 4 VALLÉES – AJOUT DE TARIFS POUR L'AUDIT DE LA QUALIFICATION CHAMBRE D'HÔTE RÉFÉRENCE ET AJOUTS DE TARIFS BOUTIQUE (CC/2025/03/03)

VU le CGCT ;

VU les statuts de la CC4V ;

VU la délibération n° 2020/01/04 du 23 janvier 2020, portant création d'un Budget Annexe pour l'Office de Tourisme de Ferrières et des 4 Vallées ;

VU la délibération n° 2020/02/02 du 19 février 2020, portant création de la régie Office de Tourisme de Ferrières et des 4 Vallées ;

VU l'avis du Bureau du 10 février 2025,

CONSIDÉRANT que l'Office de Tourisme de Ferrières et des 4 Vallées sera amené à réaliser des audits pour permettre à des hébergeurs du territoire d'accéder à la qualification *Chambre d'hôte Référence*, il convient d'ajouter les tarifs suivants :

- Audit pour les établissements comportant 1 chambre : 90 Euros
- Audit pour les établissements comportant 2 chambres : 105 Euros
- Audit pour les établissements comportant 3 chambres : 120 Euros
- Audit pour les établissements comportant 4 chambres : 135 Euros
- Audit pour les établissements comportant 5 chambres : 150 Euros

Il est précisé que ces tarifs sont harmonisés à l'échelle du Département par Tourisme Loiret pour l'ensemble des Offices du Tourisme réalisant ces audits,

CONSIDÉRANT la prochaine ouverture des nouveaux locaux de l'Office de Tourisme de Ferrières et des 4 vallées, il convient également d'ajouter de nouveaux produits dans la grille tarifaire de la boutique,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire de l'Office de Tourisme de Ferrières et des 4 Vallées telle que présentée en annexe,

- **PRÉCISE** que les recettes seront inscrites au budget annexe 2025 de la régie Office de Tourisme de Ferrières et des 4 Vallées,

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente en charge du tourisme à signer toutes conventions ou tous documents nécessaires à l'application de ces tarifs.

Remarques :

Mme Woehrle demande qui réalisa les audits des hébergements.

Mme Dhams indique que le service communication s'en charge.

Décision du Conseil de Communauté : UNANIMITE Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0
--

B. ATTRIBUTION D'AIDES AUX COMMUNES MEMBRES ET AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LEURS MANIFESTATIONS CULTURELLES (CC/2025/03/04)

VU les statuts de la CC4V,

VU la délibération n°2022/02/09 du 3 février 2022 portant sur l'adoption des aides aux projets culturels au profit des associations,

VU la délibération n°2022/02/10 du 3 février 2022 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des aides aux manifestations culturelles au profit des communes,

VU l'avis du Bureau de la CC4V le 10 février 2025,

Dans le cadre de la politique culturelle de la CC4V, il est proposé, au Conseil de Communauté, de verser les aides aux communes et associations suivantes dans le cadre de l'organisation de leur manifestation culturelle :

DEMANDEUR	MANIFESTATION	MONTANT
Commune de Fontenay-sur-Loing	Concert 4 vallées en Musique	1 596,50 €
Commune de Ferrières-en-Gâtinais	Ferrières Lumières	2 000,00 €
Commune de Dordives	Spectacle de magie	1 987,35 €
Commune de Chevry-sous-le-Bignon	Cinéma de Noël	367,68 €
Association Les Clefs de la ferme	Festival de l'automne	749,05 €
Association Pleins Jeux	Idylle	1 259,10 €
Association Théâtre Passion	Hortense a dit j'men fous / On purge bébé	698,80 €
Association Chantecléry	Chœurs d'opéras baroques	428,00 €

Il est précisé que ces dépenses sont inscrites au budget 2025.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **VERSE** les aides conformément au tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**
Pour : **44**
Contre : **0**
Abstention : **0**

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A. ECHANGE DE PARCELLES AU SEIN DE LA ZA DE MARCHAIS SILLON (CC/2025/03/05)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.P.P.P.),

VU la délibération n° 2016/12/16 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 4 Vallées, en date du 14 décembre 2016, transférant les zones d'activités économiques et la compétence développement économique à la CC4V au 1er janvier 2017,

VU la délibération n° 2023/07/23 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 4 Vallées, en date du 5 juillet 2023, fixant le prix de vente des fonciers au sein des zones d'activités,

VU les accords entre la Communauté de Communes des 4 Vallées et Monsieur Maxime ROY,

VU le plan de division ci-annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que l'échange de parcelles permettra de libérer un accès à l'arrière des entreprises déjà existantes sur le secteur de la Zone de Marchais Sillon à Ferrières-en-Gâtinais, et éventuellement leur permettre une extension de leur activité si nécessaire,

CONSIDERANT que les parties ont un intérêt commun à réaliser cet échange de parcelles, il sera alors sans soulte,

Pour les besoins de la rédaction de l'acte notarié, la parcelle YA 162 est évalué à 67 725 € et la parcelle YA 165 à 73 125 €.

Le Conseil de Communauté, à la majorité :

- **ECHANGE** la parcelle YA 162, d'une contenance de 2 709 m² appartenant à Monsieur Maxime ROY, avec la parcelle YA165, d'une contenance de 2925 m² appartenant à la Communauté de Communes des 4 Vallées,

- **PRECISE** que cet échange sera sans soulte,

- **PRECISE** que les frais de notaire inhérents à cet échange avec Monsieur ROY sont à la charge de la CC4V,

- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Remarques :

Mme Costa demande que soit rajoutée la valeur des parcelles car elle doit figurer dans l'acte notarié.

Décision du Conseil de Communauté : **MAJORITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **1 (Mme Sylvie Costa)**

B. ACQUISITION DES PARCELLES DE LA ZA DE LA COLLINE A DORDIVES PAR LA CC4V ET CESSION A L'ENTREPRISE SA CJS (CC/2025/03/06)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.P.P.P.),

VU la délibération n° 2016/12/16 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 4 Vallées, en date du 14 décembre 2016, transférant les zones d'activités économiques et la compétence développement économique à la CC4V au 1 janvier 2017,

VU la délibération n° 2023/07/23 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 4 Vallées, en date du 5 juillet 2023, fixant le prix de vente des fonciers au sein des zones d'activités,

VU le protocole d'accord pour la cession des parcelles dans la ZA de la Colline à Dordives, entre la SA CJS et la Communauté de Communes des 4 Vallées,

VU le plan de division ci-annexé à la présente délibération,

VU la délibération du conseil municipal de Dordives, en date du 21 décembre 2024,

VU l'avis favorable de la commission développement économique du 30 janvier 2025,

CONSIDERANT que lors du transfert de la compétence développement économique et gestion des zones d'activités économiques, la CC4V a repris à sa charge les emprunts de la commune,

CONSIDERANT que cette acquisition auprès de la commune intervient dans le cadre de l'exercice de la compétence développement économique et gestion des zones d'activités économiques,

CONSIDERANT que les échanges avec la SA CJS sont antérieurs à la délibération n°2023/07/23, fixant le prix du foncier au sein de la ZA de la Colline à 20 € HT/m², le prix de cession sera le même que celui en vigueur lors du démarrage des négociations avec la SA CJS, soit 15.5 € HT/m².

Le Conseil de Communauté, à la majorité :

- **ACQUERE** les parcelles cadastrales ZN 624, pour une contenance de 702 m², ZN669 pour une contenance de 679 m², ZN668 pour une contenance de 1 421 m², et ZN670 pour une contenance de 7 614 m² à l'euro symbolique, auprès de la Commune de Dordives,

- **CEDE** à l'euro symbolique la parcelle ZN668, pour une contenance de 1 421 m², en conservant une servitude d'accès dont le bénéficiaire sera le SDIS afin d'accéder à la réserve incendie, ainsi que la parcelle ZN669, pour une contenance de 679 m², et la parcelle ZN624, pour une contenance de 702 m² à l'entreprise SA CJS,

- **CEDE** à 15,50 € HT/m² la parcelle ZN670, pour une contenance de 7614 m² à l'entreprise SA CJS, hors frais de notaire,

- **PRECISE** que les frais de notaire inhérents à cette acquisition auprès de la commune sont à la charge de la CC4V,

- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Remarques :

Mme Costa demande de matérialiser la servitude du droit de passage sur le plan.

M. Larcheron indique que le dossier était complexe et que M. Acerra a bien œuvré pour faire aboutir ce dossier.

Décision du Conseil de Communauté : MAJORITE Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 1 (Mme Sylvie Costa)
--

C. APPROBATION DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION INITIATIVES LOIRET 2025-2027(CC/2025/03/07)

Initiative Loiret est une association qui a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement des TPE et des PME.

Elle accorde aux entrepreneurs des prêts d'honneur pour financer leur projet et propose un accompagnement durant toute la durée du prêt.

Sur le territoire de la communauté de communes, l'association accompagne ainsi plusieurs projets chaque année. Il est proposé l'adhésion à Initiative Loiret pour une durée de 3 ans (7 203 € nets annuels en 2025)

VU le bilan présenté par Initiative Loiret sur le nombre de porteurs de projets accompagnés depuis 2022,

VU la convention d'adhésion proposée par Initiative Loiret à la CC4V,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'adhésion de la CC4V à Initiative Loiret, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **44**

Contre : **0**

Abstention : **0**

4. URBANISME

A. ENGAGEMENT DE LA CC4V POUR LA SIGNATURE D'UN PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' DU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT, D'UNE CONVENTION AVEC L'ADIL28-45 POUR 2025, D'UNE CONVENTION DE SERVICE MUTUALISE AVEC LE PETR GATINAIS MONTARGOIS (CC/2025/03/08)

Le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024, l'assemblée délibérante a validé le principe de signature d'un pacte Territorial France Rénov' du service public de la rénovation de l'habitat.

Cette délibération s'inscrit dans la continuité du Conseil d'administration de l'ANAH du 13 mars 2024, où il a été délibéré :

- Fin du Programme CEE-SARE pour les plateformes de rénovation énergétique au 31 décembre 2024,
- Obligation de recours à un accompagnement des ménages par un opérateur agréé Mon Accompagnateur Rénov' dans le cadre du parcours MPR-Parcours Accompagné,
- Création du Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) avec un objectif de déploiement au 1er janvier 2025,
- Fin programmée des OPAH.

Aussi, au 1er janvier 2025, l'Etat propose aux collectivités territoriales de contractualiser via un PACTE territorial France Rénov (PIG) pour la mise en œuvre du service public de rénovation de l'habitat (SPRH) et ce afin de proposer une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble du territoire et accessible à toute la population.

Cette contractualisation a une durée de 4 ans, et s'applique rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2025.

Ce PACTE comporte trois volets d'intervention, éligibles à une subvention de l'ANAH :

- Volet n°1 obligatoire : Dynamique territoriale, à hauteur de 50 % d'un plafond de dépenses éligibles,
- Volet n°2 obligatoire : Information, conseil, orientation, à hauteur de 50 % d'un plafond de dépenses éligibles,
- Volet n°3 facultatif : Accompagnement financier des ménages dans le cadre des OPAH. Le financement est maintenu pendant la durée de validité de l'OPAH, soit jusqu'à décembre 2026.

Compte tenu de la coordination historique du service EcoHabitat, porté par le PETR, il est proposé de se structurer à l'échelle des 4 EPCI autour d'un guichet unique situé au sein du PETR Gâtinais Montargois, qui sera en charge non seulement de la rénovation énergétique mais aussi de toutes les thématiques de l'habitat.

La gouvernance de ce service mutualisé s'articulera en 4 instances décrites dans le schéma intégré au sein de la convention de service mutualisé avec le PETR Gâtinais Montargois.

Le planning de cette mise en œuvre est donc le suivant :

- 19 décembre 2024 : délibération de « principe » actant l'engagement de l'EPCI vers la signature d'un Pacte Territorial
- 6 mars 2025 : Délibération validant la signature du PACTE Territorial, la convention avec l'ADIL28-45, la convention de service mutualisé avec le PETR Gâtinais Montargois
- Entre mars et juillet 2025 : la convention de PACTE sera examinée en CLAH et par les services de la DREAL
- 1^{er} juillet 2025 : signature multi partenariale de la convention de PACTE

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment R.327-1 (PIG), L.321-1 et suivants, R321-1 et suivants,

VU le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

VU la délibération n°2024/12/21, en date du 19 décembre 2024, ayant pour objet l'engagement de principe de la CC4V pour la signature d'un PACTE territorial France Renov' du service public de la rénovation de l'habitat,

VU les statuts de la CC4V,

VU les avis de la commission urbanisme – habitat en date du 9 septembre 2024, du 2 décembre 2024, et du 26 février 2025,

VU la convention de PACTE Territorial, accompagnée de la maquette financière, toutes deux annexées à la présente délibération,

VU la convention avec l'ADIL45-28 pour les volets 1 & 2 (information/ conseil /orientation/animation), annexée à la présente délibération,

VU la convention avec le PETR Gâtinais Montargois pour la mise en place d'un service mutualisé autour de la thématique de la rénovation de l'habitat, annexée à la présente délibération,

CONSIDERANT que la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat s'inscrit dans la continuité de la politique de l'Habitat,

CONSIDERANT que la signature de cette convention de PACTE Territorial France Renov' s'effectue dans les conditions de la maquette financière, comprenant des financements de l'ANAH, et du FEDER via la Région Centre Val de Loire.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'un PIG PACTE Territorial France Renov' sur le territoire intercommunal pour une durée de 4 ans, et de valider la signature du projet de convention pour la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), annexé à la présente délibération,

- **APPROUVE** la maquette financière, annexée à la convention de PIG PACTE Territoire France Renov', annexée à la présente délibération,

- **DIT** que la convention de PACTE Territorial France Renov' s'applique rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2025

- **SIGNE** une convention avec l'ADIL45-28 pour les volets 1 & 2 (information/ conseil /orientation/animation), qui s'appliquera sur l'année 2025, annexée à la présente délibération,

- **SIGNE** une convention avec le PETR Gâtinais Montargois pour la mise en place d'un service mutualisé autour de la thématique de la rénovation de l'habitat, annexée à la présente délibération,

- **INSCRIT** aux budgets des 4 prochaines années les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions susmentionnées, à solliciter les subventions, à engager et signer tous avenants ou autres documents afférents à cette opération,

Remarques :

Présentation par Mme Sylvie Costa et Mme Aude Bruzi

Mme Bernard demande où se situe le guichet unique.

Mme Bruzi indique que le guichet unique le plus proche est au PETR à Montargis avec une permanence tous les jours sur le territoire du PETR. Il est mis en place un numéro de téléphone unique qui est déjà actif depuis le 1^{er} janvier 2025.

Mme Costa indique que le coût par habitant est déterminé en fonction des bases INSEE 2023.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**
 Pour : **44**
 Contre : **0**
 Abstention : **0**

B. AVIS DE LA CC4V SUR LE DOCUMENT CADRE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIRET(CC/2025/03/09)

VU la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 qui dispose que seules les installations agrivoltaïques peuvent se développer dans les espaces agricoles, naturels et forestiers, à l'exception des ouvrages implantés sur les sols réputés incultes ou non exploités. Ces surfaces sont identifiées dans un document-cadre, arrêté par le préfet de département sur proposition de la chambre d'agriculture.

Le document-cadre établit les règles de classification des parcelles identifiées comme « incultes » ou non exploitées depuis une durée minimale de 10 ans, ainsi que celles relevant de l'une des 14 catégories fixées à l'article R.111-58 du code de l'Urbanisme. Il cartographie, en annexe, les premières parcelles inscrites à ce jour et ouvertes à un projet d'installation photovoltaïques au sol. Cette annexe fera l'objet de mises à jour régulières permettant, le cas échéant, d'intégrer de nouvelles parcelles dès lors qu'elles répondront aux critères précisés dans le document-cadre.

VU le courrier de la Préfète du Loiret en date du 4 février 2025, sollicitant l'avis de la CC4V, conformément aux dispositions de l'article R. 111-61 du Code de l'Urbanisme,

VU les statuts de la CC4V,

VU le document-cadre annexé à la présente délibération,

VU l'avis de la commission d'urbanisme en date du 26 février 2025,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur ce document cadre,

- **DEMANDE** le rajout des secteurs dédiés aux projets photovoltaïques, déjà identifiés dans le PLUi de la CC4V, au sein du document cadre,

- **CHARGE** le Président de la CC4V de retransmettre cet avis à la Préfète du Loiret.

Remarques :

Mme WOEHRLE est d'accord sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les délaissés autoroutiers mais se demande si cela ne constitue pas une exclusion si la parcelle est à 100 m des exploitations agricoles.

Elle n'est pas contre de document mais concernant la commune de Treilles, les exploitations étant proches des habitations, elles vont être entourées de panneaux photovoltaïques.

Elle indique que le conseil municipal de Treilles a voté contre.

Décision du Conseil de Communauté : **MAJORITE**
Pour : 41
Contre : 1 (Mme Françoise WOEHRLE)
Abstention : 2 (M. André DUGUE, Mme Malika GUILLIN-VOLLETTE)

5. RESSOURCES HUMAINES

A. CREATION DE POSTES (CC/2025/03/10)

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-8 à L.332-14,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le départ d'un agent mis à disposition à l'Alsh de Nargis,

VU l'augmentation du nombre d'enfants à l'Alsh de Dordives,

VU le départ de deux agents à l'Alsh de Ferrières,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **PROCEDE** à la création, à compter du 1^{er} mars 2025 de 5 postes à temps non complet d'adjoint d'animation (catégorie C) à raison de 17h30

- **MODIFIE** le tableau des effectifs,

- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants,

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

6. INSTITUTION POLITIQUE

A. RECOMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - AJOUT D'UN MEMBRE (CC/2024/02/11)

VU la délibération n°2020/07/03 en date du 10 juillet 2020, définissant le nombre de Vice-Présidents et des autres membres du bureau,

VU la délibération n°2020/09/01 en date du 24 septembre 2020 définissant la composition du bureau communautaire,

VU la délibération n°2024/03/48 en date du 28 mars 2024, approuvant l'intégration de la commune de Bordeaux en Gâtinais à compter du 1^{er} janvier 2025,

VU l'avis du Bureau du 10 février 2025,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **AJOUTE** le Maire de Bordeaux en Gâtinais, comme membre du bureau,
- **FIXE** ainsi le nombre de membres du bureau à 27 (soit le Président + 11 Vice-Présidents + 13 autres membres + 2 conseillers délégués).

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**
Pour : **44**
Contre : **0**
Abstention : **0**

B. MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES DE LA CC4V (CC/2025/03/12)

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L. 5211-40-1

VU la délibération n°2020/09/05 du 24 septembre 2020 relative à la constitution des commissions thématiques intercommunales de la CC4V ;

VU la démission de M. Eric BUTTET et l'élection de Mme Brigitte CAILLER au poste de maire de Mignères,

VU l'intégration de la commune de Bordeaux en Gâtinais au sein de la CC4V en date du 1^{er} janvier 2025,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **MODIFIE** le tableau des commissions selon le tableau joint en annexe.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**
Pour : **44**
Contre : **0**
Abstention : **0**

C. ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT AU SEIN DU SITOMAP (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS DU PITHIVERAIS) ET APPROBATION DES STATUTS (CC/2025/03/13)

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 août 2024, approuvant l'intégration de la commune de Bordeaux en Gâtinais à compter du 1^{er} janvier 2025 à la CC4V,

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2024, portant représentation-substitution de la CC4V à la commune de Bordeaux en Gâtinais au sein du SITOMAP,

VU le projet de statuts du SITOMAP, telle que présenté en annexe,

Considérant que la CC4V doit être représenté au sein du SITOMAP,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **DESIGNE** un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la CC4V au sein du SITOMAP,

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. BOUGRÉAU Francis	M. DUGUE André

- **APPROUVE** les statuts du SITOMAP.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **44**

Contre : **0**

Abstention : **0**

7. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES À DÉLIBÉRATION – Information du Conseil

A. Décisions prises en application de l'Article L. 5211-10 du CGCT : Délégations au Président par le Conseil de Communauté.

25/01 du 17 janvier 2025	OFFICE DU TOURISME : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 POUR LE LOT N°2 MENUISERIES EXTERIEURES AVEC LA SOCIETE FONSECA POUR UN MONTANT DE 3 873,23 € HT SOIT 4 647,88 € TTC.
25/02 du 23 janvier 2025	ANCIEN COLLEGE : ATTRIBUTION DU LOT N°10, SERRURERIE, A LA SOCIETE UAB POUR UN MONTANT DE 88 077,36 € HT SOIT 105 692,83 € TTC.
25/03 du 23 janvier 2025	ANCIEN COLLEGE : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 POUR LE LOT 8 A LA SOCIETE CPCE POUR UN MONTANT DE 309.59 € HT SOIT 371.51 € TTC.
25/04 du 13 février 2025	POLE SANTE FERRIERES : SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 POUR LE LOT 1 POUR UN MONTANT DE 26 434,70 € HT SOIT 31 721,64 € TTC
25/05 du 13 février 2025	SALLE MULTI ACTIVITES ATTRIBUTION DES LOTS N°1, N°2, N°3, N°5, N°7 ET N°8 RELATIFS AU PROJET DE TRANSFORMATION DU BAF EN SALLE MULTI ACTIVITES DE CORBEILLES EN GATINAIS
25/06 du 13 février 2025	ATTRIBUTION DES LOTS N°4 ET N°6 RELATIFS AU PROJET DE TRANSFORMATION DU BAF EN SALLE MULTI ACTIVITES DE CORBEILLES EN GATINAIS

8. TRAVAUX DES COMMISSIONS

1) **Actions Sociales, Santé, Maison de santé – Mme Evelyne LEFEUVRE**
- Mme Isabelle MARTIN (conseillère déléguée)

Mme Lefeuvre indique que la commission s'est réunie pour étudier les points suivants :

- Demandes de subvention aux associations.
- Permis de conduire : 3 dossiers vont être étudiés en avril.

- La commission a validé la proposition d'une pièce de théâtre « Ma retraite, j'en profite » à destination des seniors, la pièce de théâtre est prise en charge par les partenaires, 2 dates sont proposées soit le 27 novembre soit le 4 décembre selon la disponibilité de la salle. Une réunion de préparation aura lieu en juin.
- La fréquentation de France services sur 3 ans est en forte augmentation, France services est très bien noté sur le Département.

2022 : 3 449 personnes

2023 : 12 023

2024 : 13 430

M. Larcheron revient sur la proposition de mutuelle à destination des habitants.

Mme Lefeuve indique que l'étude des devis est en cours, mais précise que la CC4V ne participera pas financièrement, c'est un tarif de groupe.

Mme Martin a assisté en visio à la commission de suivi « Label France Services » pour faire un bilan général de l'activité en 2024. Les objectifs 2025 sont de développer la communication pour chaque structure, de renforcer la qualité du service et développer les partenariats locaux.

L'association « Les mots pour le dire » a fait une demande de subvention de 1 000 € auprès de Madame la Préfète.

M. Berthaud remercie les élus pour le retour des signatures de l'EHPAD (2 700 signatures) et leur présence à la réunion.

M. Néraud indique qu'un rendez-vous au ministère des Solidarités est prévu fin mars, il a été demandé de faire un courrier montrant la mobilisation des élus.

M. Berthaud indique que la commune de Dordives vient acheter 2400 m² de terrain complémentaire autour du lieu de l'EHPAD pour une future implantation d'une structure d'accueil.

M. Berthaud a monté un dossier sur l'historique de l'EHPAD.

M. Larcheron indique qu'il va relancer l'appel aux signatures sur la commune de Ferrières.

M. Néraud indique que l'implication n'est pas la même pour tout le monde.

2) Développement Economique & Commerce – Mme Céline GADOIS

Mme Gadois a réuni la commission le 30 janvier pour évoquer les points suivants :

- Les aides aux entreprises : avis favorable pour la demande du garage Bunout à Dordives.
- Demande d'accompagnement pour l'épicerie solidaire et la boulangerie de Dordives.

Mme Gadois a rencontré M. Anthony Durand de Dev'up pour parler des dispositifs mis en place par la Région.

Mme Gadois a participé au COPIL Territoire d'Industrie sur Orléans.

Le show de l'industrie aura lieu les 13 et 14 mars à la salle des fêtes de Montargis.

Mme Gadois s'est inscrite à un voyage d'étude à Dunkerque comme thématique « la découverte d'un territoire leader de l'écologie industrielle et territoriale ».

3) Finances – Mme Muriel CHAUVOT

4) Environnement, Mobilité, Transition écologique – M. Jean BERTHAUD

M. Berthaud fait part des points évoqués lors de la commission :

- Proposition de réaliser un marquage au sol et signalétique pour la création de linéaire cycle sur les voiries existantes.

- Aménagement des gares du territoire : installation d'abri cycles sécurisés et étude de l'aménagement du parking de la gare de Ferrières/ Fontenay.
- Proposition de réaliser un retour d'expérience sur les communes de Dordives et Ferrières qui ont effectué des espaces partagés dans le centre-bourg.
- Maintien du dispositif Rezo-pouce.

M. Berthaud fait l'état des projets ENR sur le territoire de la CC4V :

- Projet en cours d'étude de panneaux photovoltaïques sur les communes de Gondreville, Treilles en Gâtinais et Nargis sur les délaissés autoroutiers et Fontenay sur une ancienne carrière,
- Baux en cours de signature et réflexion sur l'éco-pâturage.
- Projet à venir avec un mixte terrestre et flottant sur la carrière Lafarge.
- Installation de 4 éoliennes sur la commune de Sceaux.
- Projet en cours d'étude sur Griselles, Préfontaines et Nargis.
- Projet retiré et en attente d'un nouveau dépôt sur Sceaux en Gâtinais.

M. Berthaud demande que soit mise au budget une somme pour la mobilité.

Mme Lefeuvre indique avoir un projet de photovoltaïque sur un étang.

M. Larcheron revient sur l'équipement des parkings des gares, le terrain est acheté par la commune de Fontenay et la CC4V restera maître d'ouvrage de l'aménagement des parkings.

5) **Communication, Tourisme, Culture et Patrimoine - Mme Hélène DHAMS** - **M. Philippe FOURCAULT (conseiller délégué)**

Mme Dhams indique que la commission se réunira le 17 mars pour étudier les points suivants :

- Précision supplémentaire sur le PACT.
- Nouvel intervenant potentiel pour les animations sur les petites communes avec des acteurs locaux.
- Programmation 2025 de la MMA.
- Préparation de la mise en scène de Tapis Rouge.

M. Berthaud demande si une réunion pour la préparation du Comice Agricole est prévue.

M. Larcheron indique qu'une réunion aura lieu le 31 mars à 18h, une invitation sera envoyée aux communes.

M. Fourcault fait part de l'invitation qu'il a reçue du maire de Milly la Forêt pour que la CC4V adhère à l'association "Les Artisans d'Art du Moustier", il précise que cette adhésion est gratuite.

6) **Bâtiments, Travaux - M. Pascal DROUIN**

M. Drouin fait le point sur les dossiers en cours :

- Pôle de santé Ferrières : les travaux sont en cours.
- Pôle santé Dordives : lancement des travaux 1ère semaine d'avril.
- Pôle santé Corbeilles : lancement des travaux de rénovation en avril.
- Office du Tourisme : travaux extérieurs finis.
- Salle multi activités Corbeilles : travaux de curage en cours, petit retard des matériaux pour la toiture.
- Musée de sceaux : évacuation des roches.
- Ancien collège : problème de livraison des menuiseries extérieures et des serrureries.

7) Aménagement de l'espace, Urbanisme – Mme Sylvie COSTA

Mme Costa indique qu'elle a demandé aux communes de faire remonter les demandes de modification pour les intégrer à la révision du PLUI.

8) Voiries, Réseaux – M. Joël LELIEVRE

M. Lelievre fait le point sur les dossiers en cours :

- ZA Marchais Sillon : ouverture des tranchées techniques le 17 mars, fin des travaux fin juillet.
- CV 21 : les enrobés sur les tranchées techniques ont été réalisés et le démarrage du décapage pour la piste cyclable est en cours.
- Voie nouvelle : fin des travaux du bassin d'orage fin mars, possibilité de visiter le chantier mercredi 19 mars avant la réunion de chantier avec l'accord du conducteur de travaux.

9) Action Enfance Jeunesse – M. Claude MADEC-CLEÏ

10) Eau & assainissement – M. Jean-Louis VERCRUYSEN

M. Vercruyssen indique que la commission aura lieu le 11 mars pour étudier les points suivants :

- Bilan SPANC 2024 et Budget 2025.
- GEMAPI.
- Etude de transfert eau et assainissement.
- Atelier sur le cycle de l'eau (Nargis Corbeilles) prévu le 23 et 30 avril.
- Réunion eau et assainissement le 21 mai à la salle de Sceaux/Courtempierre.
- Réunion GEMAPI le 12 juin à Corbeilles.
- Journée patrimoine de pays et des moulins.
- Balade à vélo le 29 juin.

11) Actions sportives – M. Daniel FRISCH

M. Frisch indique que la commission a eu lieu le 5 février pour étudier les points suivants

- Point sur les travaux des équipements sportifs.
- Subvention aux associations sportives.

M. Frisch indique que les prochaines commissions auront lieu à Sceaux et au Bignon Mirabeau.

8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

RAPPEL DES PROCHAINES RÉUNIONS DE BUREAU ET CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

- ❖ Lundi 24 mars 2025 à 14H30 : Bureau
- ❖ Mardi 1^{er} avril 2025 à 19h00 : Conseil Communautaire

Fin de la séance à 21h45

La Secrétaire
[Signature]
Muriel CHADVOT

Le Président
Gérard Lanchère
[Signature]
16

